

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : Affaires mondiales Canada (David Morrison, Alexandre Lévêque, Weldon Epp, Philippe Lafortune et Tara Denham)*

De hauts fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada (« AMC ») ont été rencontrés en entrevue par les avocats de la Commission le 15 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé de l'entrevue classifié déposé en preuve au cours d'audiences à huis clos tenues en juillet et en août 2024. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs :

Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par
les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Témoins

- [1] David Morrison exerce la fonction de sous-ministre des Affaires étrangères. Il a été nommé à ce poste en octobre 2022. Auparavant, M. Morrison a été conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du premier ministre de 2018 à 2022 et sous-ministre du Commerce international de janvier 2022 à octobre 2022.
- [2] Alexandre Lévêque occupe le poste de sous-ministre adjoint, Europe, Arctique, Moyen-Orient et Maghreb.

Traduction.		

- [3] Weldon Epp exerce la fonction de sous-ministre adjoint pour la région indo-pacifique.
- [4] Philippe Lafortune est directeur général de la Direction générale du renseignement d'AMC. Il occupe ce poste depuis septembre 2022.
- [5] Tara Denham est la directrice générale du Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion. Elle occupe ce poste depuis septembre 2022. De mai 2016 à août 2019, elle a été directrice du Centre pour la politique numérique internationale, qui héberge le Mécanisme de réponse rapide (« MRR ») du G7, notamment le secrétariat du MRR et l'équipe du MRR Canada.

2. Trousse à outils contre l'ingérence étrangère

2.1. Suivi, analyse et production de rapports

2.1.1. Le MRR Canada

- [6] M^{me} Denham a expliqué que le MRR du G7 a été créé à la suite d'une initiative du Canada lors du Sommet du G7 de 2018 qui s'est tenu à Charlevoix, au Québec. Le MRR du G7 a été créé pour contrer les menaces qui pèsent sur la démocratie. À l'origine, l'accent était mis sur la désinformation, également connue sous le nom de manipulation de l'information et ingérence étrangères, mais le mandat reste plus vaste. Chaque membre du MRR du G7 a désigné un agent de coordination, une personne chargée de faciliter l'échange d'informations et de maintenir les contacts avec le MRR du G7. Cet agent peut être basé au sein d'un ministère des Affaires étrangères ou d'un ministère national, selon les compétences ou les intérêts nationaux en matière de menaces étrangères contre la démocratie. Le Canada dirige le secrétariat du MRR de façon continue, permettant ainsi l'échange d'informations, la production de rapports annuels, la coordination des groupes de travail et le soutien de toute réponse coordonnée potentielle.
- [7] Le MRR Canada est l'équipe technique basée à AMC. Cette équipe a la capacité de surveiller les activités en ligne pour repérer des indices de manipulation de l'information ou d'ingérence étrangères. En 2024, elle compte huit analystes techniques.

- [8] Le directeur du Centre pour la politique numérique internationale est le représentant d'AMC au sein du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail ») lors des cycles électoraux. Le représentant d'AMC participe en qualité de représentant du ministère et de responsable de l'équipe du MRR du G7. Pendant les élections fédérales de 2019 et de 2021, le MRR Canada a appuyé le Groupe de travail en lui fournissant des recherches et des analyses basées sur des sources ouvertes concernant les indicateurs d'ingérence étrangère potentielle dans les activités en ligne au Canada. Il a également communiqué toute information pertinente échangée par l'intermédiaire du MRR du G7 sur l'évolution des tactiques relatives aux menaces
- En 2023, le premier ministre a ordonné l'activation du Groupe de travail pour surveiller [9] les élections partielles. Le représentant d'AMC, ainsi que l'équipe du MRR Canada, a dû consacrer une partie significative de ses ressources limitées à la surveillance de l'environnement informationnel canadien. Ces ressources auraient autrement été utilisées pour surveiller l'environnement international afin de détecter et de rapporter les changements dans les tactiques de manipulation de l'information ou d'ingérence étrangères par des acteurs menaçants connus, en conformité avec le mandat international du MRR (p. ex., la production d'évaluations des campagnes et des tactiques de manipulation de l'information ou d'ingérence étrangères par la Russie dans le contexte de la guerre en Ukraine, des tactiques employées par la Chine, etc). Dans un courriel qu'elle a rédigé en mai 2023, M^{me} Denham a indiqué à ses homologues du gouvernement du Canada qu'il serait pertinent de réexaminer la composition du Groupe de travail, en soulignant que le mandat du MRR Canada comporte une dimension internationale. S'il est nécessaire d'utiliser les capacités dont dispose le MRR pour surveiller l'environnement informationnel national, il conviendrait d'envisager d'établir ces fonctions au sein d'un ministère national¹. M. Morrison s'est fait l'écho de cette préoccupation, précisant qu'il n'était pas viable pour le MRR Canada, une division d'AMC, de gérer en permanence la surveillance de l'environnement informationnel

¹ CAN031488.

national face à la désinformation. Selon lui, les budgets de 2022 et de 2023 incluaient des fonds pour lutter contre l'ingérence étrangère, destinés à Sécurité publique Canada (« SP »), à Élections Canada et au Bureau du Conseil privé (« BCP ») – Institutions démocratiques. Ce financement pouvait permettre à l'organisation nationale compétente de développer une capacité de surveillance en adéquation avec son mandat. M. Morrison a mentionné que des discussions sont en cours pour renforcer les capacités de surveillance nationale au sein des ministères nationaux. Il a exprimé l'espoir que, lors des prochaines élections, le MRR Canada n'aura pas à allouer autant de ressources aux activités du Groupe de travail que lors des élections précédentes, grâce au développement de capacités suffisantes au sein des ministères nationaux.

[10] M^{me} Denham a déclaré que le MRR Canada avait eu quelques échanges avec Tencent [la société mère de WeChat]. Elle a expliqué que le MRR Canada contacte habituellement les plateformes de médias sociaux lorsqu'il détecte des signes de manipulation de l'information par des acteurs étrangers, et qu'il échange des informations avec ces plateformes pour les aider à déterminer si des activités violent leurs conditions d'utilisation et nécessitent une intervention. M. Morrison considère que ce type de collaboration pourrait être bénéfique. Il a précisé qu'il est possible d'entretenir des relations avec des plateformes de médias sociaux liées à des États hostiles, comme la République populaire de Chine (« RPC »), car ces plateformes exercent leurs activités dans des pays occidentaux et souhaitent avant tout préserver leur légitimité et leur rentabilité.

2.1.2. Échange d'informations

- [11] D'après M. Morrison, AMC agit à la fois en tant que producteur et consommateur de renseignement².
- [12] AMC produit du renseignement de deux manières principales : d'une part, le ministère rédige des rapports diplomatiques, dont certains sont classifiés, y compris des rapports sur des questions de sécurité dans le cadre du Programme d'établissement de rapports

² CAN028130.

sur la sécurité mondiale; d'autre part, AMC analyse le renseignement fourni par la communauté de la sécurité et du renseignement, en offrant une perspective unique axée sur les affaires étrangères, et produit des évaluations de ce renseignement. Le renseignement d'AMC est communiqué au sein du gouvernement à l'aide de Slingshot, et aux partenaires étrangers aux vues comparables par le biais du Programme des agents de liaison du renseignement d'AMC.

- [13] AMC est aussi un consommateur de renseignement. M. Lafortune a expliqué qu'en tant que Direction générale du renseignement, son équipe reçoit du renseignement de la communauté de la sécurité et du renseignement au nom d'AMC. Il est également chargé de la distribution du renseignement à l'interne. Lorsqu'un produit de renseignement particulier a une distribution limitée, mais qu'il estime que le produit pourrait être utile à une personne précise déjà habilitée au sein d'AMC, même si celle-ci n'a pas été autorisée à y accéder initialement, il peut demander au producteur du renseignement de l'autoriser à étendre la diffusion du document. Ces demandes sont généralement acceptées.
 - 2.1.3. Approbations des mesures de réduction de la menace (« MRM ») du Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)
- [14] M. Lafortune a expliqué le rôle d'AMC en ce qui concerne l'approbation des MRM à haut risque du SCRS. Le projet de loi C-51 a établi un nouveau mandat en matière de MRM pour le SCRS en 2015. Dans le cadre de l'évaluation des risques axés sur les quatre piliers, exigée par la politique pour les MRM, AMC fournit une évaluation des risques axés sur la politique étrangère pour chaque MRM ayant un lien avec l'étranger. Si l'un des piliers des MRM est évalué comme étant à haut risque, le SCRS doit, en plus de suivre sa propre chaîne de commandement et de gouvernance, obtenir l'approbation du sous-ministre ou du ministre des Affaires étrangères avant d'aller de l'avant³.

³ Toute MRM pour laquelle l'un des quatre piliers de risque (politique étrangère, opérations, réputation et lois) serait évalué comme élevé.

[15] En 2023, le SCRS et SP ont mis au point un protocole de gouvernance concernant les menaces visant les parlementaires. Le protocole a été mis sur pied pour mettre en application les *Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires* de SP. Des séances d'information requises par cette directive ministérielle peuvent être organisées en vertu du mandat du SCRS à mettre en œuvre des MRM. Les MRM ayant un lien avec l'étranger doivent faire l'objet d'une évaluation des risques axés sur la politique étrangère, effectuée par AMC. En accord avec les directives ministérielles de SP de 2023, les MRM nécessitant l'approbation du sous-ministre ou du ministre des Affaires étrangères devraient, en théorie, être validées à plusieurs reprises, en raison des mécanismes de gouvernance parallèles en place. AMC a toutefois souligné que cela entraînerait une duplication des efforts, car, selon le protocole, le ministère contribue déjà par l'entremise de divers comités interministériels. Par conséquent, l'exigence de ce protocole stipulant que les MRM à haut risque doivent être approuvées par le sous-ministre ou le ministre des Affaires étrangères a été supprimée.

2.2. Attribution publique de la responsabilité (mise au pilori)

- [16] M^{me} Denham a présenté les subtilités du cadre de cyberattribution d'AMC, dont l'objectif est de définir la procédure par laquelle le gouvernement du Canada décide s'il doit imputer publiquement une cyberattaque malveillante aux États responsables, lorsqu'elle vise les réseaux informatiques du Canada ou de ses alliés. Le cadre est conforme aux conventions internationales pertinentes.
- [17] M. Morrison a expliqué qu'AMC ne dispose pas de cadre d'attribution équivalent pour traiter la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, et ce, pour deux raisons. Premièrement, contrairement aux cyberattaques, il n'existe pas de convention internationale sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères.

 Deuxièmement, il est généralement plus aisé de déterminer et d'attribuer la responsabilité d'une campagne de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, car les motivations derrière ces campagnes sont plus évidentes que celles des cyberattaques. Cela dit, d'autres procédures existent pour rendre publiques les

actions de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, ou d'autres formes d'ingérence étrangère.

2.3. Liens avec les diasporas

[18] Selon M. Morrison, les liens qu'entretient AMC avec les communautés de la diaspora au Canada sont limités, et toutes les interactions qui ont lieu doivent contribuer à informer et à promouvoir les objectifs de la politique étrangère du Canada. Dans ce contexte, AMC rencontre des organisations au Canada, qui peuvent inclure des membres de la diaspora, pour aborder des questions concernant les droits de la personne. Cette démarche peut être bénéfique pour AMC, surtout lorsqu'il s'agit de rencontrer des groupes ou des personnes susceptibles de fournir des informations pertinentes sur un pays en particulier. À titre d'exemple, il a mentionné un atelier organisé par AMC le 31 mai 2023 avec la Coalition canadienne pour les droits des personnes en Chine⁴. [Une liste de ces consultations figure dans le rapport institutionnel de l'étape 2 d'AMC.]

2.4. Réponses diplomatiques

[19] M. Morrison a reconnu qu'un document auquel les avocats de la Commission ont fait référence fournit une bonne synthèse des différents outils d'AMC pour contrer l'ingérence étrangère⁵. Cependant, énumérer simplement ces outils ne tient pas compte d'un aspect important du travail d'AMC pour lutter contre l'ingérence étrangère : le maintien d'un dialogue direct et continu avec les États étrangers, y compris ceux considérés comme hostiles. Selon M. Morrison, c'est là le cœur même de la diplomatie : savoir entretenir une relation avec un gouvernement potentiellement hostile, en abordant une variété de sujets et en gérant les échanges dynamiques et parfois conflictuels qui en découlent. Cela se réalise en partie par des voies officielles et en partie de manière informelle. M. Morrison a souligné que des mesures publiques bien

⁴ CAN024044.

⁵ CAN025180.

connues, telles que déclarer un diplomate persona non grata ou imposer des sanctions, peuvent constituer des moyens légitimes de contrer l'ingérence étrangère. Cependant, il a également fait remarquer que ces actions comportent un coût significatif, car elles peuvent nuire à la capacité du Canada à défendre ses intérêts nationaux, notamment en maintenant un dialogue et des relations avec certains pays. Néanmoins, ces mesures restent des options viables et ont été employées à plusieurs reprises ces dernières années.

- [20] M. Epp a observé que le rôle d'AMC dans la lutte contre l'ingérence étrangère est souvent en partie invisible pour le grand public, peut-être parce que l'essentiel de ce travail s'effectue par voies diplomatiques. Il a souligné que l'efficacité de la diplomatie doit être évaluée en tenant compte des actions complémentaires des partenaires nationaux, notamment les activités perturbatrices telles que les MRM. Il a expliqué qu'AMC doit prendre en compte une multitude d'intérêts parfois contradictoires lorsqu'il s'agit de déterminer la réponse diplomatique appropriée à des événements, comme les affaires consulaires, les intérêts économiques, la confiance du public et la crédibilité internationale. Ainsi, la réponse diplomatique est adaptée en fonction des objectifs propres à chaque situation, pouvant aller de la diplomatie discrète à des mesures extrêmes telles que la rupture complète des relations diplomatiques.
- [21] M. Epp a également noté que les efforts diplomatiques débutent souvent de manière discrète et s'intensifient progressivement selon les besoins. Aborder de façon répétée un sujet lors de chaque réunion, en le soulevant à des niveaux de décision de plus en plus élevés, peut constituer un avertissement efficace, tandis que le refus ultérieur de visas aux diplomates entrants de l'État concerné signale une conséquence. Le choix des outils diplomatiques peut également viser à communiquer avec d'autres pays ou avec le public, plutôt qu'avec l'État fautif. La déclaration d'un diplomate comme *persona non grata* est souvent une mesure publique, permettant ainsi de signaler à d'autres États potentiellement hostiles que les conséquences sont réelles. Il a fait remarquer qu'AMC avertissait régulièrement la RPC que l'ingérence étrangère était une préoccupation majeure pour le Canada et que l'inaction dans ce domaine entraînerait des conséquences.

2.4.1. Avis circulaires liés au protocole de la période électorale

[22] M. Morrison a reconnu que les avis circulaires liés au protocole de la période électorale servent de moyen pour contrer l'ingérence étrangère. Toutefois, il a souligné qu'ils sont principalement un rappel des activités qui relèvent ou non de la *Convention de Vienne*, puisque les États étrangers savent déjà qu'ils n'ont pas le droit de s'immiscer dans les processus démocratiques du Canada. C'est une règle bien établie et connue de tous les États. AMC a également informé les diplomates de la RPC des attentes du Canada.

2.4.2. Démarches

- [23] M. Morrison a expliqué qu'une « démarche » est une communication officielle d'État à État, effectuée par voie diplomatique, qui peut transmettre des informations, formuler une demande ou exprimer une position claire du Canada sur une question.
- [24] Il a mentionné qu'il existe une hiérarchie dans les démarches diplomatiques : un appel d'un fonctionnaire de niveau intermédiaire à une mission étrangère a moins de poids qu'un appel effectué par le ministre. De même, un appel téléphonique peut avoir moins d'importance qu'une note diplomatique ou qu'une rencontre en personne.
- [25] M. Morrison a été questionné sur un document classifié. Il a différencié les démarches diplomatiques des interactions du SCRS avec ses organismes de renseignement analogues. Le SCRS se sert de ses relations officielles avec ses homologues internationaux pour faire avancer certains dossiers de manière très efficace. Quand ces canaux officiels sont utilisés pour transmettre des messages entraînant des répercussions sur les relations internationales, le SCRS consulte AMC et coordonne ses actions avec lui. Dans le cas contraire, AMC ne sera pas consulté au sujet de ces actions du SCRS, à moins que le SCRS n'ait l'intention d'effectuer une MRM, ce qui l'obligerait à obtenir une évaluation des risques axés sur la politique étrangère.

2.4.3. Sanctions

[26] D'après M. Morrison, les sanctions sont rarement employées comme levier pour contrer l'ingérence étrangère, bien qu'elles soient fréquemment appliquées dans d'autres contextes. Il a souligné que le Canada avait imposé des sanctions en réaction aux

campagnes de désinformation orchestrées par des acteurs russes à l'encontre de l'Ukraine.

3. Questions particulières

3.1. Déclaration de Zhao Wei en tant que persona non grata.

- [27] M. Morrison a relaté les événements qui ont conduit à la désignation de Zhao Wei, un diplomate de la RPC, comme *persona non grata*. Bien avant que la question des postes de police de la RPC à l'étranger et l'éventuelle expulsion de M. Zhao ne surgissent, AMC avait déjà multiplié les démarches à des niveaux de plus en plus élevés, pour mettre en garde contre la poursuite de l'ingérence étrangère et faire comprendre que ce type de comportement entraînerait des répercussions pour la RPC. Dans cette escalade de pressions et de conséquences, la déclaration de *persona non grata*, ainsi que d'autres mesures publiques, n'ont jamais été écartées.
- [28] En 2021, le SCRS a transmis à plusieurs reprises du renseignement à AMC concernant l'intérêt de la RPC pour le député Michael Chong. En mars 2021, la Chine a imposé des sanctions économiques à M. Chong, ainsi qu'à d'autres députés.
- [29] Le 1^{er} mai 2023, le journal *The Globe and Mail* a rapporté que M. Zhao avait pris part aux efforts de la RPC pour « cibler » M. Chong. Cela a ouvert de nouvelles perspectives : les options pour « faire payer le prix » à la RPC pour son ingérence étrangère apparaissaient désormais plus avantageuses, avec moins d'inconvénients.
- [30] Le 2 mai 2023, le SCRS a communiqué à AMC du renseignement (ne concernant pas M. Chong) qui lui avait déjà été transmis en 2021, mais qui était resté à un niveau opérationnel au sein d'AMC. Pour AMC, ce renseignement a complété le tableau concernant les soupçons antérieurs sur la légitimité du comportement de M. Zhao au Canada.
- [31] D'après M. Epp, bien que le Canada ne soit pas obligé de justifier la désignation d'un diplomate en tant que *persona non grata*, il peut être pertinent de s'appuyer sur du renseignement précis pour motiver cette décision.

- [32] Le 4 mai, M. Morrison a convoqué l'ambassadeur de la RPC au Canada pour l'informer que la position de M. Zhao au Canada n'était pas tenable. L'approche proposée par AMC exigeait que la RPC prenne en charge la responsabilité du problème, ce qui pourrait également limiter les risques de représailles. En fin de compte, la décision a été prise de déclarer M. Zhao persona non grata.
- [33] M. Morrison a souligné qu'à ce stade, le Canada avait alerté la RPC à 30 reprises au sujet de l'ingérence étrangère, à tous les niveaux depuis janvier 2022, le premier ministre Trudeau ayant notamment abordé la question directement avec le président Xi.
- [34] Le 8 mai, la sous-ministre déléguée Cindy Termorshuizen a contacté l'ambassadeur de la RPC pour lui annoncer que M. Zhao était officiellement déclaré *persona non grata* et qu'il devait quitter le Canada. La RPC a riposté en faisant de même avec le consul du Canada à Shanghai. D'après M. Morrison, cette réaction était attendue et n'a donc pas surpris.

3.2. Assassinat de Hardeep Nijjar

- [35] M. Morrison a évoqué la réponse d'AMC à l'assassinat de Hardeep Nijjar, le 18 juin 2023, et les répercussions de cette affaire sur les relations bilatérales entre le Canada et l'Inde.
- [36] Il a expliqué que les événements se sont produits dans le cadre des plaintes récurrentes de l'Inde, qui reproche au Canada d'adopter une attitude trop laxiste envers l'extrémisme khalistanais.
- [37] Entre juin et août 2023, le SCRS a préparé diverses évaluations concernant cette affaire. Du renseignement et des évaluations pertinents ont été transmis à plusieurs hauts responsables, y compris ceux d'AMC.
- [38] Le 17 août 2023, la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR ») de l'époque (Jody Thomas) s'est rendue en Inde dans le cadre d'une visite déjà prévue en préparation du prochain sommet du G20. Elle a saisi l'occasion pour informer les représentants indiens que le gouvernement canadien

- détenait des éléments suggérant l'implication du gouvernement indien dans l'assassinat de M. Nijjar.
- [39] Le 23 août, M. Morrison a pris contact avec son homologue indien, le secrétaire chargé des relations avec les pays de la région orientale, Saurabh Kumar, afin de lui exprimer la vive préoccupation du Canada concernant l'assassinat de M. Nijjar.
- [40] Le 27 août 2023, la ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly, s'est entretenue avec son homologue indien. Elle a exprimé les fortes inquiétudes du Canada concernant les preuves suggérant une implication potentielle du gouvernement indien dans cet assassinat.
- [41] En septembre, Jody Thomas, CSNR, David Vigneault, directeur du SCRS, et M. Morrison, en sa qualité de sous-ministre, ont rencontré leurs homologues à New Delhi pour continuer à porter les préoccupations du Canada à leur attention. Le 11 septembre, le premier ministre Trudeau a fait de même avec le premier ministre indien Modi en marge du sommet du G20 à Delhi. Dans tous les cas, les responsables canadiens ont informé leurs homologues que les révélations concernant l'implication du gouvernement indien seraient probablement rendues publiques sous peu, en raison soit 1) du risque de fuites dans la presse, soit 2) de la déclassification d'un acte d'accusation par les États-Unis dans une affaire liée, ou soit 3) de l'enquête en cours de la Gendarmerie royale du Canada (« GRC »). Le premier ministre Modi et ses collaborateurs ont rejeté ces accusations et nié toute implication du gouvernement indien.
- [42] Le 18 septembre 2023, le journal *The Globe and Mail* a publié un article révélant que les agents canadiens du renseignement détenaient des informations sur l'implication potentielle du gouvernement indien dans l'assassinat de M. Nijjar. À la suite de la publication de l'article, M. Trudeau a déclaré publiquement à la Chambre des communes que les organismes de sécurité canadiens menaient activement une enquête sur des allégations crédibles concernant un lien potentiel entre des agents du gouvernement indien et l'homicide de M. Nijjar.

[43] Le Canada a expulsé un diplomate indien, le déclarant *persona non grata*. En réponse, l'Inde a fait de même avec un fonctionnaire canadien, a exigé la « parité » dans la présence diplomatique, expulsant effectivement 41 diplomates canadiens de l'Inde, a parrainé une campagne de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères contre le Canada⁶, et a suspendu les services de visa pour tous les Canadiennes et Canadiens à partir du 20 septembre 2023. Les initiatives diplomatiques du Canada ont inclus la poursuite d'échanges diplomatiques bilatéraux, la collaboration avec des partenaires internationaux pour renforcer les messages diplomatiques, ainsi que la suspension des négociations commerciales et d'une mission prévue d'Équipe Canada, parmi d'autres actions.

3.3. Postes de police de la RPC à l'étranger

- [44] D'après M. Epp, AMC a découvert l'existence de postes de police de la RPC en sol canadien grâce à un rapport publié par l'organisation non gouvernementale (ONG) Safeguard Defenders. Ce rapport révélait que ces postes étaient utilisés par la RPC pour mener des opérations visant à harceler, à intimider et à punir des individus à travers le monde, dans le but de rapatrier des « fugitifs » en Chine. M^{me} Denham a expliqué que le MRR Canada a joué un rôle clé dans la vérification de l'exactitude des informations fournies par l'ONG.
- [45] M. Epp a souligné que les postes de police de la RPC étaient de nature hybride. D'une part, ils proposaient des services utiles aux citoyens chinois résidant au Canada, tels que le renouvellement des cartes d'identité. Mais d'autre part, ils se trouvaient dans une « zone grise », servant potentiellement de plateforme pour des actions de répression transnationale. Effectivement, certaines des activités menées par ces postes étaient liées à la répression transnationale et à l'ingérence étrangère. Que ce soit ou non le cas au Canada, ces postes de police étaient clairement illégaux d'un point de vue juridictionnel, car ils fonctionnaient comme des missions diplomatiques étrangères sans

⁶ CAN025923.

l'autorisation du gouvernement canadien, violant ainsi les règles de la *Convention de Vienne*.

- [46] M. Morrison a déclaré que la pandémie de COVID-19 pourrait en partie expliquer l'augmentation du nombre de ces postes de police. Par exemple, les ressortissants chinois ne peuvent normalement pas divorcer à l'étranger, mais en raison des restrictions de voyage imposées pendant la pandémie, ces postes ont été autorisés à valider des divorces, entraînant ainsi une hausse de la demande pour leurs services.
- [47] M. Epp a décrit les mesures prises par AMC pour répondre aux postes de police de la RPC.⁷
- [48] Le 7 octobre 2022, AMC a interpellé l'ambassadeur de la RPC, réclamant des informations précises sur ces postes et exigeant la cessation de toute activité non conforme à la *Convention de Vienne*.
- [49] Le 28 octobre 2022, AMC a de nouveau sollicité l'ambassadeur de la RPC, cette fois-ci en soumettant une note diplomatique insistant sur la fermeture immédiate des postes. Tout au long de cette période, AMC a étroitement collaboré avec ses partenaires diplomatiques également concernés par les postes de police de la RPC.
- [50] Le 24 février 2023, AMC a présenté une autre note diplomatique à l'ambassadeur de la RPC.
- [51] Parallèlement à ces initiatives d'AMC, la GRC a lancé une enquête sur les activités de ces postes de police. Le 13 juin 2023, la GRC a informé le Comité permanent de la Chambre des communes de la procédure et des affaires de la Chambre que toute « activité policière » liée à la RPC avait cessé et que des enquêtes étaient toujours en cours⁸. Au cours de l'année 2023, le Canada a également travaillé à renforcer les commentaires visant l'ingérence étrangère dans les déclarations du G7.

⁷ CAN023929.

⁸ CAN023929.

3.4. Campagne de désinformation WeChat ciblant le député Michael Chong

- [52] M^{me} Denham a évoqué le rapport d'analyse de données ouvertes du MRR Canada du 28 juin 2023, intitulé « Des activités ciblant un député canadien sur WeChat suggèrent une possible ingérence étatique étrangère ». Elle a expliqué qu'au cours de l'été 2023, le MRR Canada surveillait l'environnement informationnel canadien dans le cadre des travaux du Groupe de travail pendant les élections partielles de 2023. Durant cette période, le MRR Canada a détecté une campagne de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère sur WeChat entre le 4 et le 13 mai 2023, qui n'était pas liée aux élections partielles mais qui visait le député Michael Chong.
- [53] Plusieurs éléments ont conduit le MRR Canada à avoir un haut degré de confiance quant à l'implication de la RPC dans cette campagne :

un tiers des comptes impliqués étaient des médias d'État connus ou des
comptes probablement liés à la RPC;

- □ les deux tiers restants étaient des comptes anonymes, aux liens opaques avec la RPC, et n'avaient jamais publié de sujet d'actualité sur la politique canadienne auparavant;
- □ la campagne était minutieusement coordonnée dans le temps, coïncidant avec la déclaration du Canada faisant de M. Zhao une *persona non grata*.
- [54] M. Morrison a déclaré que cette campagne ciblant le député Chong sur WeChat différait grandement des épisodes de désinformation signalés par Kenny Chiu lors des 44e élections fédérales. Dans le cas de M. Chiu, la désinformation émanait de quatre sites Web canadiens sans liens connus avec la RPC. En revanche, pour M. Chong, l'équipe du MRR Canada a pu détecter 72 comptes amplifiant l'information qui avaient des liens connus avec la RPC.
- [55] M^{me} Denham a déclaré qu'AMC avait d'ailleurs publié une déclaration publique pour alerter les Canadiennes et Canadiens sur cette campagne de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère visant M. Chong. Cette déclaration avait été

traduite en mandarin pour s'assurer qu'elle atteigne au mieux les communautés sinophones du Canada.

3.4. Campagne de spamouflage

- [56] M^{me} Denham a expliqué que le 5 septembre 2023, le MRR Canada avait reçu une alerte de ses homologues signalant qu'un réseau de robots liés à la RPC ciblait des dizaines de parlementaires canadiens sur Twitter, Facebook et YouTube⁹. Parmi les cibles figuraient le premier ministre, le chef de l'opposition, plusieurs membres du Cabinet et des députés d'arrière-ban englobant l'ensemble du spectre politique et plusieurs régions du Canada.
- [57] Depuis le début du mois d'août jusqu'au début de septembre 2023, ce réseau a publié des milliers de commentaires sur différentes plateformes, en anglais et en français. La campagne a modifié le contenu en ligne, créé à l'origine par M. Xin Liu, un critique de la RPC résidant au Canada, pour donner l'impression qu'il accusait divers députés canadiens d'infractions criminelles et de manquements à l'éthique. M. Liu n'a jamais été à l'origine de ces publications. Le MRR Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications ont jugé probable que ces vidéos soient des « vidéos hypertruquées » [vidéos d'usurpation d'identité générées par l'intelligence artificielle].
- [58] M^{me} Denham a fait remarquer que c'était la première fois que le MRR Canada avait connaissance d'une campagne de spamouflage précise utilisant des « vidéos hypertruquées ». [Le « spamouflage » se réfère à un réseau de comptes de médias sociaux, soit nouvellement créés soit piratés, diffusant et amplifiant des messages de propagande sur plusieurs plateformes de médias sociaux. Le mot est un mot-valise formé à partir de « spam » et de « camouflage », destiné à illustrer les tentatives dissimulées et furtives de diffuser du contenu comparable à des pourriels ou de la propagande, parmi des contenus plus innocents et centrés sur des sujets d'intérêt humain.]

⁹ CAN025903.

[59] M. Morrison a indiqué que cette campagne de spamouflage était de piètre qualité, mal exécutée, et facilement identifiable comme étant générée par l'intelligence artificielle, suscitant peu ou pas d'engagement. Toutefois, M. Morrison a reconnu que la Chine n'en était qu'à ses débuts dans ce type de campagne de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, et que la menace pourrait s'intensifier à mesure que la technologie progresserait.

4. Discussion liée à des questions de politiques

- [60] Il a été demandé à M. Morrison s'il était souhaitable d'encourager la communauté internationale à élaborer une définition internationalement reconnue de l'ingérence étrangère. Il a répondu que cela n'était pas envisageable dans le contexte géopolitique actuel, et qu'un tel consensus serait impossible à atteindre. Selon lui, cela n'est pas nécessaire; les règles de la diplomatie sont bien établies, à condition que les pays choisissent de les respecter. Il est persuadé que l'activité diplomatique du Canada, bien que parfois vigoureuse, reste dans les limites acceptables et ne peut être perçue comme de l'ingérence étrangère, puisqu'elle se déroule de manière transparente.
- [61] M. Lafortune a fait remarquer que le projet de loi C-70 modifie l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. Cette modification devrait renforcer la capacité du SCRS à recueillir du renseignement étranger pour le compte d'AMC, en corrigeant une lacune technique découlant d'une décision de la Cour fédérale de 2018 interprétant l'article 16.